



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2007

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine s'est réuni le 25 juin 2007 à 9h30 en la salle municipale de Tocqueville sur convocation en date du 7 juin 2007, sous la Présidence de Monsieur Guy CHEMIN.

Présents et participants au vote : MM Ladislas PONIATOWSKI, Neuville LAMBERT, Patrick THIBOUT, Christophe FOLIOT, Marie Jeanine SAMYN, Thierry LECOMTE, Alain VASTEL, Nelly LEDUC, Francis GUERINOT, Sylvie LAMBERT, Alain MICHALOT, Janine DUPARC, Jean LOSON, Elisabeth CHARBONNEL, Lucien ROMAIN, Gérard LEBOURG, Guy CHEMIN, Philippe BENEULT, Damien MERCIER, Annick THIETARD, Christian BOUDIN,

Présents : MM. Roselyne LOSSY, Françoise PRUNIER, Etienne LE COURT DE BERU, Régis SENINCK, Françoise PORET, Raynald MASSA

Absents excusés : MM. Christine DELAUNAY, Benoît GATINET, Claude BLONDEL, Michel EDELIN, Bernard FAGOO, Claude SAUSSE

1. Présentation de M. Stéphane RAFFENEAU remplaçant de Madame BOURRAUD et modalités de recrutement de ce poste

Monsieur CHEMIN présente au conseil Monsieur RAFFENEAU recruté en qualité de Directeur Général des Services. Monsieur RAFFENEAU a fait des études de droit public et possède notamment un DEA en droit public général. Monsieur RAFFENEAU a été chargé d'enseignement droit public à l'université et responsable administratif au sein du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Le conseil de Communauté décide que Monsieur Stéphane RAFFENEAU sera recruté en qualité d'agent contractuel pour trois ans dans le cadre d'emploi des attachés pour assurer les fonctions de Directeur Général des Services à compter du 1^{er} juillet 2007. Considérant son expérience professionnelle antérieure, il sera rémunéré sur la base du grade d'attaché au 3^{ème} échelon.

2. Virements de crédits

Le conseil communautaire approuve les modifications budgétaires suivantes :

- article 6811	+ 834,00
- article 28121	+ 834, 00
- article 13913	+ 261, 00
- article 777	+ 261, 00
- article 6237	- 600, 00
- article 022	+ 27, 00
- article 020	+ 573, 00
- article 6231	+ 4 000, 00
- article 022	- 4 000, 00

3. Pôle Animation Famille : éclairage public

Le Président expose au conseil que la Communauté de Communes signera une convention avec le SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) pour confier au SIEGE la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public du Pôle Animation Famille et de la Cantine municipale pour un montant estimatif de 23 411, 37 € HT.

Ce montant devrait être réparti comme suit :

- 50 % pour la commune de Quillebeuf sur Seine
- 50 % pour la communauté de communes

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- **autorise le Président à signer la convention de désignation de maître d'ouvrage avec le SIEGE**
- **accepte la répartition du financement de l'opération comme suit : 50 % pour la Communauté de Communes et 50 % pour la Commune de Quillebeuf sur Seine,**
- **autorise le Président à signer une convention de mandat avec la Commune de Quillebeuf sur Seine pour permettre le remboursement des frais de l'opération avancés par la Communauté de Communes.**

4. SILOGE : futur lotissement à Bourneville

Dans le cadre du futur lotissement de Bourneville réalisé par SILOGE, des infrastructures routières seront créées. Ces voiries nouvelles seront transférées ensuite à la Commune et appartiendront au domaine public. Dans ce cas, conformément aux statuts, la Communauté de Communes devra entretenir ces voies. Le Président interroge les membres du Conseil pour savoir si la Communauté de Communes est aussi tenue d'entretenir les parkings et espaces verts de ce lotissement.

En l'espèce la voie nouvellement créée sera en parfait état mais ce n'est pas toujours le cas.

Monsieur PONIATOWSKI estime que la Communauté de Communes devrait pouvoir refuser le transfert d'une voie dans la voirie intercommunautaire, de la même manière qu'une

commune peut refuser le transfert d'une voie départementale lorsqu'elle n'a pas été préalablement remise en état.

5. SDOMODE : mise en place de la filière bois

En raison de l'augmentation constante des encombrants collectés chaque année, le SDOMODE a décidé de mettre en place une filière de valorisation du bois.

Cette filière va permettre de diminuer les encombrants qui sont actuellement transportés au centre technique d'enfouissement de Malleville sur le Bec.

L'organisation de la déchetterie ne s'en trouvera pas modifiée : actuellement deux bennes sont réservées pour la collecte des encombrants. Lors de la mise en place de la collecte une de ces bennes sera réservée à la collecte du bois. Quant au transport, celui-ci se fera jusqu'à Saint Maclou vers le site de traitement VEOLIA-BIOCOMBUSTIBLES.

SEOMI facturera 90 € le coût de transport du bois (actuellement il est de 75 € pour les encombrants).

La Communauté de Communes versera une contribution au SDOMODE d'1 € par habitant.

Cette contribution permet au SDOMODE d'aider les collectivités dans la mise en place de cette filière.

Cette aide se traduit par le remboursement des frais que la collectivité engage pour le transport et pour la location d'une benne réservée à la filière bois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **décide de mettre en place la filière de valorisation du bois à la déchetterie de Trouville la Haule à compter du 1^{er} septembre**
- **autorise le Président à signer un avenant au marché d'exploitation de la déchetterie**
- **autorise le Président à signer la convention fixant les modalités de remboursement avec le SDOMODE.**

6. Eure Aménagement Développement (EAD) : rachat des actions de la Commune de Quillebeuf sur Seine

La Commune de Quillebeuf sur Seine possède des actions dans le capital d'EAD. La compétence développement économique ayant été transférée à la communauté de communes, la commune de Quillebeuf doit lui transférer soit les $\frac{3}{4}$ de ses actions, soit 100 % de ses actions.

Monsieur PONIATOWSKI informe le conseil que le conseil municipal de Quillebeuf sur Seine a décidé de vendre la totalité de ses actions .

Le conseil de communauté décide de ne délibérer à ce sujet qu'après avoir obtenu de plus amples informations sur les conditions et les conséquences de ce rachat.

7. SPANC : redevances impayées

Madame PRUNIER indique que 6 communes sont concernées par des redevances impayées ce qui correspond à 36 redevances soit environ 1 400 €.

Le Président indique au conseil qu'il a demandé à la SAUR pour quel coût elle pourrait assurer le recouvrement de la redevance forfaitaire. La Communauté de Communes est actuellement dans l'attente d'une réponse.

8. Contrat de Pays : fiches projet

Le Président décrit au conseil la liste des actions que la Communauté de Communes a proposé d'inscrire au Contrat de Pays 2007 – 2010 (fiche jointe en annexe).

9. Marché enduits superficiels : attribution du marché

Le Président informe le conseil du résultat de l'ouverture des plis de l'appel d'offres pour l'exécution des enduits superficiels sur les voiries communales.

Il est rappelé au conseil qu'il s'agit d'un marché annuel à bon de commande reconductible 3 fois avec un minimum annuel de 35 880 € et un maximum annuel de 143 520 €.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 10/05/2007 et le 22/05/2007 a attribué le marché à l'entreprise VIA France.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la décision de la commission d'appel d'offres et autorise le Président à signer les pièces du marché ainsi que les éventuels avenants.

10. Marché réhabilitation de la station d'épuration de Quillebeuf sur Seine

Un marché négocié est en cours en vue de la réhabilitation de la station d'épuration de Quillebeuf sur Seine. Huit entreprises candidates avaient été admises à présenter une offre, six sont venues visiter la station actuelle et seulement deux ont présenté une offre : la SAUR et la SADE.

Ces offres se situent au dessus de l'estimation réalisée par la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts) inférieure à 1 000 000 € .

Des négociations sont prévues au mois de juillet, les deux entreprises devront présenter leurs nouvelles offres début septembre.

La Communauté de Communes bénéficiera de subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour réaliser cette opération.

Comme les offres sont plus élevées que l'estimation et que les subventions attendues sont plafonnées, la communauté de Communes devra réaliser un emprunt plus important. Le prix de l'eau risque donc d'en subir les conséquences.

11. Programmation de la réunion avec les conseils municipaux

Une réunion en présence des conseils municipaux de chaque commune est prévue le lundi 24 septembre à 18 h00. Le lieu sera fixé ultérieurement.

Cette réunion a pour but de répondre aux questions que certains élus se posent sur les actions de la Communauté de Communes en faveur des communes et de leurs habitants.

12. Questions diverses

Réforme du code de l'urbanisme

Une réunion portant sur la réforme du code de l'urbanisme et les modalités d'instruction des demandes de permis de construire s'est tenue la semaine dernière.

Une réunion d'information destinée aux élus et secrétaires de mairie se tiendra le 6 septembre 2007 à 9h00.

Villages fleuris

Le jury pour le concours des villages fleuris passera au cours de la 1^{ère} semaine d'août.